

Etats généraux de l'association *Zone Franche* - Septembre 2013

Le concept de diversité culturelle et ses enjeux dans le domaine musical à l'époque contemporaine.

« Diversité culturelle » : voici deux mots formant un des concepts les plus en vogue dans les politiques culturelles contemporaines, venant à effleurer le domaine musical. D'où vient cette notion et que signifie-t-elle véritablement ? Quel lien peut-on concevoir entre diversité culturelle et musique ? La trajectoire de ce concept nébuleux marque un lien fort avec la musique et en particulier avec les musiques du monde, qui ne peuvent échapper à ce rapprochement.

Au sein d'une communauté internationale recelant une infinité de particularités culturelles confrontées à une logique de globalisation, la diversité culturelle se retrouve au cœur des débats et enjeux actuels. Introduite dans le concert des nations en tant que norme culturelle, la diversité culturelle prend l'allure, sous l'administration de l'UNESCO, d'une contrainte morale dont la portée se veut fondamentale en regard des enjeux qu'elle entend mobiliser. Dans le cadre de sa Convention de 2005, l'UNESCO définit la diversité culturelle comme « la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression ». L'amplitude des expressions culturelles incluses dans cette définition large témoigne du caractère englobant de la notion, comme du rapprochement inextricable des éléments de la pratique que cette notion sert à décrire. S'agissant de musique, cette acception de la diversité culturelle nous fait retrouver aussi bien des critères de langage musical, des critères stylistiques, éthiques, mais aussi des critères liés aux techniques de jeu et de transmission des répertoires, sans oublier les aspects rituels, les croyances liées à ces différentes pratiques, mais encore les dispositifs d'écoute et les éléments de « mise en présence » de la musique.

En présence du phénomène de globalisation qui opère des transformations profondes du paysage culturel contemporain, les interactions entre cultures différentes sont fortement renforcées. De fait, la diversité culturelle est perçue tantôt comme une valeur à promouvoir eu égard à la portée éthique qu'elle véhicule, tantôt comme obstacle, face à aux craintes de cette ouverture à l'altérité qu'elle revêt.

Bien que foncièrement relié à la culture, le concept de diversité culturelle a pourtant initialement émergé dans un contexte économique. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du GATT¹, l'Europe² s'oppose, en 1993, à la libéralisation réclamée par les Etats-Unis, et défend une clause d'exception pour les biens et services culturels³, qui seraient ainsi soustraits des règles du libre-échange. La notion d'exception culturelle, qui se profile est alors reprise par la suite, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le passage de la notion d'exception à celle de diversité culturelle a lieu en 1999, à la veille d'un des sommets de l'OMC⁴. Le nouveau syntagme, « diversité culturelle », permettait de valoriser le caractère commun de cette diversité et de rallier le consensus européen. La préservation des identités culturelles se pose dès lors comme un objectif en soi sur le plan culturel, et non comme simple question d'exception aux accords commerciaux. Rattachée aux problématiques afférentes aux expressions culturelles et au patrimoine, la notion de « diversité culturelle » intervient alors comme idéal de protection et de promotion de la culture à travers le monde. La notion est promue par l'UNESCO, tout d'abord en tant qu'objet d'une *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*⁵ en 2001. Par la suite, en 2005, l'UNESCO élabore la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, inscrivant de la sorte le concept dans un cadre normatif contraignant.

Du point de vue des arts et en particulier de la musique, la diversité culturelle est vécue et administrée de façon impersonnelle, par des politiques culturelles à l'œuvre. Plus précisément, la diversité culturelle est une composante du paysage musical contemporain qui, partant du niveau mondial se retrouve au niveau local, à travers l'interaction des genres et des collectifs humains entre eux. Le dialogue entre les cultures dans ou par la musique est au cœur du sujet, mais également les politiques d'administration de la culture qui régissent aussi le domaine musical. Du point de vue d'un projet de société, il s'agit alors de promouvoir la diversité musicale et de tirer profit de cette hétérogénéité qui fait écho à celle des sociétés

¹ Ces négociations commerciales conduites au cours de l'*Uruguay Round* (1986-1993).

² La Communauté économique européenne, devenue, depuis 1993, l'Union européenne.

³ Précisément l'audiovisuel et le cinéma.

⁴ Il s'agit de la conférence ministérielle de Seattle. Cf. REGOURD, Serge, *L'exception culturelle*, PUF, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2002 ; MATTELART, Armand, *Diversité culturelle et mondialisation*, éditions La Découverte, Paris, 2007 (2^e éd.).

⁵ Adoptée par la 31^e session de la Conférence Générale de l'UNESCO à Paris, le 2 novembre 2001.

multiculturelles transformées par les conséquences culturelles de la globalisation. Les musiques du monde sont un des reflets de cette diversité, puisque le genre a émergé en écho de ce concept.

Les musiques du monde participent, en effet, pleinement de la diversité musicale du monde : genre multiple et insaisissable s'il en est, les « musiques du monde » accèdent à une notoriété toujours plus marquée au sein des sociétés actuelles. A l'image des sociétés multiculturelles d'aujourd'hui, les « musiques du monde » prévalent par cette similitude et interpellent de façon croissante les politiques culturelles. Du fait de leur caractère foncièrement hétéroclite, les musiques du monde sont promues comme un vecteur formidable pour la mise en place de politiques culturelles centrées sur le développement social, la cohésion sociale et un dialogue interculturel harmonieux.

Ces musiques ont d'abord fait l'objet d'un étiquetage résultant d'une logique marketing lancée par les anglo-saxons. Pourtant hors des circuits économiques de la musique, l'appellation semble bien instituée et promue telle quelle. L'expression « musiques du monde » interpelle et intéresse précisément par cette ambiguïté universalisante qui tend à embrasser le monde et allier toute la diversité du monde en musique... une expression qui correspond aux sociétés contemporaines. De par leur infinie diversité, posée par principe, ce corpus de « musiques du monde » a récemment investi les politiques culturelles des cités occidentales pour irriguer et recentrer leurs orientations et choix esthétiques. Ce nouvel attrait semble aller de pair avec le concept de « diversité culturelle », que les « musiques du monde » sont supposées incarner.

Au cœur des nouvelles dynamiques opérant dans le secteur du spectacle vivant et de l'industrie du disque, les « musiques du monde » doivent aussi leur percée à la fabrication d'un discours idéologique qui gravite autour du concept de « diversité culturelle », leur conférant ainsi un attrait particulier mais aussi surtout une certaine éthique. Les musiques du monde sont pour les cités occidentales l'intrusion de musiques étrangères à leur aire culturelle, des pratiques musicales qui incarnent un ailleurs dont l'attrait est assez tributaire du caractère exotique de leur provenance. Le voyage musical que ces musiques du monde induisent permet l'ouverture vers d'autres cultures lointaines de même que la tolérance et le partage de celles qui sont sous-représentées dans les cités occidentales. A l'heure où les politiques culturelles sont axées sur une moralisation des rapports sociaux, une pensée éthique globale et des fondements éthiques forts, les choix des politiques culturelles musicales ne

dérogent pas à la règle. Partie intégrante de cette idéologie dominante, les « musiques du monde » forment un répertoire auquel on attribue un sens et des vertus sociales qui créent le consensus. La promotion du dialogue, le rapprochement des cultures, la tolérance... autant de clichés qui convergent sur la fabrication d'un modèle social utopique cristallisé dans un genre.

Les sociétés du monde occidental sont de plus en plus marquées par leur multiculturalité, et cette caractéristique incite à reconsidérer les questions afférentes à la diversité culturelle non pas dans une vision décontextualisée mais bien de façon située et prenant en compte les débats contemporains et les crises en présence. De ce point de vue, la question de la diversité culturelle peut être envisagée de façon proactive et ce notamment par le biais d'une interrogation sur les identités culturelles et l'ouverture à l'altérité. Il s'agit là vraisemblablement d'un cheminement de pensée où les considérations théoriques peuvent se rallier aux actions sur le terrain et où les réflexions viennent innover les initiatives concrètes des acteurs culturels. A la charnière entre l'éthique et la politique, les considérations afférentes à la diversité culturelle en musique débouchent inéluctablement sur une réorientation des actions culturelles en fonction des besoins des sociétés contemporaines ; les acteurs culturels réalisant cette jonction sauront alors offrir à la société des orientations culturelles – dont musicales – remarquables tant par leur nécessité inhérente que par leur durabilité.